Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213500994-20260313-DCM_13032026_17-DE

Bordereau de signature

DCM_13032026_17

Signataire	Date	Annotation
Laurent Meunier, Directeur General des Services	23/03/2026	**Action : Visa**
Jacky Lechable, Maire	23/03/2026	**Action : Signature** Certificat au nom de JACKY LECHABLE (MAIRE , COMMUNE DE DOMLOUP) , émis par ChamberSign France CA3 NG Qualified eID, valide du 01 juin 2023 à 14:32 au 01 juin 2026 à 14:32.
Laurent Meunier, Directeur General des Services	24/03/2026	**Action : Fin de circuit**

Dossier de type : Délibérations // Signées par le Maire

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213500994-20260313-DCM_13032026_17-DE

République Française

Commune de DOMLOUP

Département d'Ille et Vilaine
Canton de Châteaugiron

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 MARS 2026

Nombre de conseillers en exercice : 26
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 23

Le vendredi 13 mars deux mille vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 6 mars 2026, s'est réuni en séance publique à la salle communale du Clos Saint Jean à DOMLOUP, sous la présidence de Monsieur Jacky LECHÂBLE, Maire.

Présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Michel MERCIER, Sandrine BOUCARD Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Goulven DONNIOU, David EGASSE, Marie-Anne EON, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Christophe LAINÉ, Yves LE GALL, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX, Elodie RAYMOND, Viviane SAINT-DENIS

Absents(tes) excusée(s) : M.M. Laurent CLISSON, Kevin DOFAL, Léna MONNIER

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel PRODHOMME

2026-13/03-17 Budget Assainissement/ Transfert du résultat 2025 au Pays de Châteaugiron Communauté

VU
Le code général des collectivités territoriales,

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

La loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences Eau et Assainissement aux Communauté de communes,

La délibération du Pays de Châteaugiron Communauté n°2024-04BIS-06 en date du 18 avril 2024 relative au transfert de la compétence Assainissement,

La délibération n°2024-13/05-04 du conseil municipal de Domloup approuvant le transfert de la compétence Assainissement au Pays de Châteaugiron Communauté au 1er janvier 2026,

La délibération n°2025-13/01-04 du conseil municipal de Domloup approuvant le transfert de la compétence Assainissement/ Principe du transfert des soldes du budget assainissement au Pays de Châteaugiron Communauté au 1er janvier 2026,

La délibération n°2025-01/12-07 du conseil municipal de Domloup autorisant la clôture du budget annexe Assainissement au 31 décembre 2025,

La délibération n°2026-13/03-02 du conseil municipal de Domloup approuvant le Compte Financier Unique (CFU) du budget annexe assainissement,

Madame Géraldine HARNOIS-MARTIN, adjointe en charge des finances expose que le transfert de la compétence assainissement au Pays de Châteaugiron Communauté est effectif depuis le 1er janvier 2026 et que le budget annexe Assainissement de la commune de Domloup est clôturé depuis le 31 décembre 2025.

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213500994-20260313-DCM_13032026_17-DE

Elle expose que lors du vote du Compte Financier Unique, le résultat de clôture du budget annexe Assainissement a été arrêté à la somme de :

	Exploitation	Investissement
Résultat de clôture 2025	367 569,06 €	- 187 300,11 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la reprise des résultats de clôture du Budget annexe assainissement qui seront transférés au Pays de Châteaugiron Communauté dans le cadre du transfert de compétence telle que présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✓ **Approuve** la reprise des résultats de clôture du Budget annexe assainissement qui seront transférés au Pays de Châteaugiron Communauté dans le cadre du transfert de compétence de la façon suivante :
  - Résultat de la section d'exploitation : 367 569,06 € (excédent) ;
  - Résultat de la section d'investissement : - 187 300,11 € (déficit) ;
- ✓ **Autorise** Monsieur le maire à procéder aux écritures comptables suivantes :
  - inscription en recettes de fonctionnement au compte R002 du budget principal 2026 de l'excédent de fonctionnement de 367 569,06 € issu du budget annexe Assainissement ;
  - émission d'un mandat au compte 65888 du budget principal pour rembourser au Pays de Châteaugiron Communauté l'excédent de fonctionnement du budget annexe Assainissement de 367 569,06€ ;
  - inscription en dépenses d'investissement au compte D001 du budget principal 2026 du déficit d'investissement du budget annexe Assainissement de 187 300,11€ ;
  - émission d'un titre de recettes au compte 1068 du budget principal (investissement) auprès du Pays de Châteaugiron Communauté pour remboursement du déficit d'investissement du budget annexe Assainissement de 187 300,11€.
- ✓ **Autorise** Monsieur le maire ou son représentant à signer et à prendre toute décision concernant l'exécution ou le règlement de cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jacky LECHÂBLE

Le secrétaire de séance
Daniel PRODHOMME